



## A tous les élèves qui pratiquent l'accordéon

Chers Parents, Chères Musiciennes, Chers Musiciens,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous faisons parvenir différentes informations concernant les activités des accordéonistes du CO de la Gruyère.

Oui ! C'est reparti !

Les directives nous permettent donc de reprendre nos activités !

Pour cela, nous respecterons de manière la plus stricte le point 8.3 du Concept de protection pour l'enseignement obligatoire de 1H-11H et pour l'enseignement spécialisé daté du 17 août 2020, (Etat de Fribourg, Service de l'enseignement obligatoire de langue française) :

« Education musicale : le chant choral et l'utilisation d'instruments à vent sont possibles en respectant les règles de distance et d'hygiène, ainsi qu'avec une aération constante ou en étant à l'extérieur. »

Distance pour la pratique instrumentale appliquée : rayon de 1.5m entre chaque élève sinon port du masque obligatoire.

Le CO de la Gruyère poursuit donc la possibilité d'offrir aux élèves d'approfondir leurs connaissances musicales et artistiques en prenant part à l'élaboration de projets musicaux. Cette démarche apporte à tous nos musiciens une approche contribuant ainsi autant à un enrichissement théorique que pratique.

LA PARTICIPATION A UNE FORMATION MUSICALE SIGNIFIE QUE L'ELEVE SUIVRA SON COURS DE MUSIQUE A TRAVERS LES ACTIVITES DE CELLE-CI. ELLE REPRESENTE LE COURS DE MUSIQUE.

TOUTES LES REPETITIONS ET TOUTES LES PRESTATIONS SONT DONC OBLIGATOIRES.

### A ce jour, nous prévoyons les prestations suivantes :

- **21 juin 2021** : Fête de la musique, concert en plein-air à Montreux : le concert du 16 mai 2020 ayant été annulé, les organisateurs nous recevront à cette date et je tiens à les en remercier.
- Date à définir : concert annuel en principe en plein-air. Ce moment important sera défini en cours d'année en fonction des directives qui évolueront.
- Nous prendrons part comme chaque année aux fêtes internes de notre école (Noël, clôtures, etc.), ceci également en fonction des possibilités liées aux directives sanitaires.

Les conditions de participation à ce groupe sont les suivantes :

➤ Les répétitions ont lieu toutes les 2 semaines, ceci afin d'éviter le transport d'instrument chaque semaine, elles auront lieu **le jeudi de 16h00 à 17h40**

➤ DELAI D'INSCRIPTION : **VENDREDI 4 SEPTEMBRE**

➤ Les séances d'organisation auront lieu comme suit :

CO de Bulle	Mercredi 02.09	09h50	Aula
CO de Riaz	Vendredi 04.09	09h50	Aula
CO de La Tour-de-Trême	Jeudi 03.09	09h40	Devant la salle 2.20 (Salle de répétition)

➤ 1ère répétition : jeudi 17 septembre

➤ Le lieu de répétitions sera défini en fonction des inscriptions

➤ Les transports nécessaires seront organisés par le CO.

➤ Nous aurons également la possibilité de travailler lors de deux journées musicales organisées durant l'année scolaire les 10 décembre 2020 et 27 avril 2021

➤ samedi matin de répétition : 8 mai

Je me réjouis de passer d'excellents moments musicaux en votre compagnie et reste à votre entière disposition en cas d'éventuelles questions de votre part.

Je vous présente, chers Parents et chers Élèves, mes plus cordiales salutations.

Lionel Chapuis  
079/220 62 29

DOCUMENT A RENDRE AU MAÎTRE DE MUSIQUE DE SA PROPRE CLASSE  
AU DEBUT DU 2EME COURS DE MUSIQUE, LES ELEVES INSCRITS SE  
RENDRONT ENSUITE A L'ETUDE

**ACCORDEONISTES DU CO DE LA GRUYERE**

**LES INSCRIPTIONS SE FONT SUR LE SITE DU CO, vous trouverez leur accès en suivant les liens proposés sur le site**

**[www.co-gruyere.ch/activités/Ensembles musicaux/Les accordéonistes](http://www.co-gruyere.ch/activités/Ensembles musicaux/Les accordéonistes)**

Il ne restera plus qu'à remplir les informations dans les champs de données.

A L'ATTENTION DES PARENTS ET DES ELEVES :

NOUS CERTIFIONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES INFORMATIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE D'ACCORDEONISTES DU CO ET ATTESTONS QUE NOTRE FILS/FILLE PARTICIPERA DURANT CETTE ANNEE SCOLAIRE AUX ACTIVITES DE CET ENSEMBLE.

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**CO et classe :** .....

**Lieu et date :** .....

**Signature de l'élève :** .....

**Signature des parents :** .....

- L'inscription deviendra effective uniquement à la réception de ce document signé par les parents et l'élève.
- Les élèves qui ne peuvent venir à la séance d'informations sont priés de l'indiquer ci-dessous :

.....  
DELAI D'INSCRIPTION : **VENDREDI 4 SEPTEMBRE**

